



ORGANISER UNE SORTIE AU PARC DU PETIT PRINCE EN TOUTE SECURITE

Possibilité de réservation à partir du 11 juillet 2020

Je confirme avoir pris connaissance du document ci-dessous du Parc du Petit Prince et à le respecter.

Suite aux différentes mesures de sécurité appliquées sur le parc, nous vous recommandons de suivre nos points de vigilance ci-dessous :

- Pas de stockage de sacs ou de glacières de restauration. Les casiers ne sont plus accessibles durant la période de crise sanitaire.
- Pour l'organisation des groupes, nous vous demandons d'avoir 2 accompagnants pour 6 enfants pour les enfants de 1 mètre à 1 mètre 20, 2 accompagnants pour 8 enfants pour les enfants de 1 mètre 20 et 1 mètre 30.
Peu d'activités seront accessibles pour les enfants de moins d'1 mètre.
- Les enfants dont la taille ne correspond pas aux critères d'accessibilité de l'attraction et dont l'accompagnant fait défaut se verront refuser l'accès. Nous avons des consignes d'accessibilité (taille réglementaire) à respecter pour les attractions.
- Pour respecter les mesures de distanciation dans les files d'attente concernant les groupes d'enfants, ces groupes devront être composés de 4 personnes maximum selon l'attraction.
- Nous souhaitons porter à votre connaissance que les lieux et attractions suivants seront fermés : le Volcan, la Grande Citadelle, la Tyrolienne, la Rosée du Désert, le Trampoline Géant et les différents spectacles.
- Nous vous demandons de respecter les mesures de sécurité sanitaires et de faire respecter les mesures barrières par les différents animateurs et enfants.
- Les enfants ne pouvant ou ne souhaitant pas avoir accès à une attraction doivent être sous la surveillance d'un accompagnant étant à proximité immédiate.
- Seuls les points de restauration extérieurs seront accessibles.
- L'accès au parc est conditionné à la pleine acceptation et signature de ce document, ainsi que de la pleine et entière application du cahier des charges sanitaire lié à votre activité d'accueil d'enfant qui reste valable sur notre site. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est obligatoire d'accompagner les enfants qui en ont besoin par rapport aux règles de sécurité des attractions, celles-ci ne peuvent se déroger aux nouvelles obligations dues aux gestes barrières dont les mesures de distanciation font partie.

Une vidéo qui explique les différentes consignes de sécurité selon notre plan sanitaire sera disponible sur notre site internet et nos réseaux sociaux une semaine avant l'ouverture du parc.

Ces informations sont sous réserve de modifications selon l'évolution de la crise sanitaire.

Je soussigné (e)
certifie avoir pris connaissance du document et m'engage à le respecter.

Date : _ / _ / _

Signature :

Toute l'équipe du Parc du Petit Prince vous souhaite une excellente visite.